

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 11

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 5123-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.